DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 OCTOBRE 2010

Délibération
n°2010.10.168

Débat d'orientations budgétaires 2011

LE VINGT DEUX OCTOBRE DEUX MILLE DIX à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 octobre 2010**

Secrétaire de séance : Jean PATIE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Anissa ACHARKI, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Michel BONNEFOND, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Monique DALLAIS, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Michel GERMANEAU à Jacques NOBLE, Janine GUINANDIE à Gérard DESAPHY, Maurice HARDY à Catherine DESCHAMPS

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Robert JABOUILLE par Michel BONNEFOND, André LAMY par Monique DALLAIS, Véronique MAUSSET par Anissa ACHARKI

Excusé(s) :

Françoise COUTANT, Sébastien GOURET, Cyrille NICOLAS, Frédéric SARDIN

	DELIBERATION N°2010.10.168

FINANCES - PROGRAMMATION	Rapporteur : Monsieur le Président
DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011	

Conformément à l'article 11 de la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, un débat doit avoir lieu sur les orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget.

Ces propositions d'orientations budgétaires 2011 s'inscrivent dans les choix stratégiques définis lors la commission finances (toutes commissions confondues) du 5 octobre 2010.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2011 de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême, **LEDIT JOUR VINGT DEUX OCTOBRE DEUX MILLE DIX**.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **29 octobre 2010**	**Affiché le :** **29 octobre 2010**